
rue Stévinstraat 137
Bruxelles 1000 Brussel

PRIX PHARMACIEN ET DOCTORESSE NEDELJKOVIC

En 1999, au décès de Madame P. Markovic, la Société Belge des Sciences Pharmaceutiques a été instituée pour la légataire universelle de Madame le Docteur P. Markovic et de son époux, le Pharmacien D. Nedeljkovic.

C'est en ces termes, comme mentionné dans l'A.R. du 18 juillet 2000, que le Dr Markovic rédigea son testament en 1980 : « ...j' institue pour ma légataire universelle la Société Belge des Sciences Pharmaceutiques Association sans but lucratif à Bruxelles...à charge de délivrer les legs particuliers ci-après...mes biens seront vendus en vente publique. Le produit de la vente, après délivrance des legs particuliers, sera placé ...par ma légataire universelle...les intérêts produits par ce capital...constituera un prix, dénommé Pharmacien et Doctoresse NEDELJKOVIC » et sera remis annuellement pour moitié à un jeune diplômé pharmacien et pour moitié à un jeune diplômé médecin, désignés par le président de leur faculté respective, compte tenu des grades et qualités obtenus durant toute la durée de leurs études. Le prix sera remis à tour de rôle à deux jeunes diplômés sortant d'une des universités belges et pour la première fois à deux étudiants ayant terminé leurs études à l'Université Libre de Bruxelles... ».

G. Nedelkovic et son épouse P. Markovic ont fait leurs études respectivement de pharmacie et de médecine en Yougoslavie et sont arrivés en Belgique en 1956, comme réfugiés politiques. Tous deux furent aidés par la Fédération Nationale des anciens prisonniers de guerre qui, moyennant examens, leur ouvrit la voie pour la reconnaissance de leur diplôme de pharmacien et de médecin en Belgique.

G. Nedelkovic travailla en tant que pharmacien au laboratoire du Service de Contrôle des Médicaments de l'APB tandis que son épouse le Dr Markovic, a pratiqué la médecine en privé. C'est pour remercier la Belgique qui devint leur patrie et les Facultés universitaires qui les ont accueillis qu'ils ont souhaité faire ce legs.

Les lauréats sont priés de prendre contact avec notre trésorier, Kris De Braekeleer (e-mail : kris.debraekeleer@skynet.be), afin que le montant du prix puisse leur être versé. Le montant de ce prix a été fixé à 350 EUR.

www.bsps.be